

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LUTTE CONTRE LE
PHÉNOMÈNE DE SPÉCULATIONS FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - (N° 4034)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 16

présenté par
M. Acquaviva

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« donnant »

les mots :

« dès lors que ces aliénations donnent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel